



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-466

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016 Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	Délibération N° 2016-466
--	--	---

Restructuration du crématorium de Pessac Mérignac - Cofinancement Fonds européen de développement régional (FEDER) - Approbation - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Implanté dans le cadran Nord Ouest de l'agglomération bordelaise, le parc cimetière paysager s'étend sur une superficie totale de 600 000 m² entre les communes de Pessac et de Mérignac. Le crématorium est actuellement composé de deux salles de cérémonie d'une capacité totale de 465 personnes et de quatre fours de crémation sur une surface totale de 1 180 m². Aujourd'hui, cet ensemble unique sur l'agglomération bordelaise a besoin d'évoluer pour répondre notamment aux nouvelles exigences techniques réglementaires sur le traitement des fumées mais également pour améliorer le confort et l'accueil des familles.

Il s'agit essentiellement de restructurer le crématorium dans son ensemble et en particulier d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et des équipements techniques, dans une démarche de qualité environnementale.

C'est un projet ambitieux d'un point de vue énergétique avec un objectif de division par 2 (-50%) des consommations du bâtiment et une baisse de 20% des consommations liées à la crémation.

Les objectifs du projet sont :

- la construction d'une nouvelle unité de crémation et de traitement des fumées conforme à la réglementation et de bonne performance acoustique comprenant quatre fours et un système de récupération d'énergie pour chauffer les bâtiments. Cet ensemble devra permettre l'aménagement de postes de travail ergonomiques et une exploitation aisée,

- la réhabilitation de l'ensemble des espaces du crématorium afin d'améliorer la mise aux normes techniques ainsi que la performance énergétique du bâtiment par la réduction, a minima, de 50% de la consommation d'énergie du bâtiment et de 20% de la consommation d'énergie des équipements de crémation. Le chauffage du bâtiment sera notamment assuré grâce à la récupération d'énergie sur le traitement des fumées. La performance attendue sera atteinte en particulier au travers de la rénovation du bâtiment existant : renforcement de l'isolation (murs, toitures, vitrages) et les modifications apportées aux installations de ce chauffage, ventilation, climatisation ainsi que bien entendu aux nouveaux équipements techniques (fours et système de refroidissement des fumées),

- la restructuration des différents espaces du bâtiment existant, pour notamment permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la petite salle de cérémonie existante, peu fonctionnelle, et le réaménagement intégral de la grande salle de cérémonie, en tirant partie de l'espace laissé libre à l'emplacement des anciens fours,
- l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'accueil des familles de défunts et la scénographie de présentation,

L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et des équipements techniques est une priorité du projet.

Le bâtiment réhabilité et étendu permettra d'atteindre un niveau de performance énergétique qualifié « Bâtiment basse consommation (BBC) rénovation » en intégrant la récupération d'énergie. L'enveloppe du bâtiment sera rénovée afin de limiter ses déperditions thermiques. Les dispositions prises pour assurer le confort hygrothermique permettent de limiter les besoins en chauffage et climatisation. L'éclairage naturel abondant limite le recours à l'éclairage artificiel en période diurne. Cet éclairage artificiel sera assuré par des équipements faiblement consommateurs d'énergie. Le chauffage, la climatisation et l'éclairage étant réduits, la ventilation devient un poste très important en matière de consommations énergétiques.

En effet, la récupération de chaleur des fours par un échangeur à plaques pour l'eau chaude destinée au chauffage permet de récupérer 70% des besoins de chauffage et d'obtenir un niveau BBC rénovation (Cep -40% minimum de la valeur de référence), avec une consommation en énergie primaire de 48kWh/m².an.

La récupération d'énergie sur les fours et l'isolation renforcée du bâtiment suivant les gardes fous de la Réglementation technique 2012 permettent de chauffer gratuitement les autres bâtiments présents sur le site, soit un surplus d'énergie de 21000KW/h correspondant à la consommation d'un bâtiment de 550m² environ.

L'ensemble de ces dispositions permettent d'obtenir un bâtiment faiblement consommateur en énergie, dont le niveau de performance énergétique relève du label « Effinergie rénovation », niveau attendu pour bénéficier de financements européens pour les rénovations de bâtiments publics.

Un cofinancement est donc sollicité auprès de l'Union européenne au titre de Programme opérationnel Aquitaine Fonds européen de développement régional (FEDER)-Fonds de soutien européen (FSE) 2014-2020, pour les travaux relatifs à la rénovation du bâtiment, compte tenu de la performance énergétique attendue.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses		Ressources		
nature de dépenses	montant HT	nature	montant	%
Lot 4 : Toitures - étanchéité	165.635 €	FEDER	268.092 €	30 %
Lot 6 : Menuiseries extérieures	189.758 €			
Lot 8 : Cloisonnements - rangements	92.881,25 €			
Lot 11 : Issue de secours - serrurerie	17.322 €			
Lot 13 : Chauffage - ventilation	223.470 €	Fonds propres	625.548,11	70 %
Lot 16.2 : Nouveau process de crémation	154.000 €			
Honoraires de maîtrise d'œuvre	50.573,86 €			
Total	893.640,11 €	Total	893.640,11 €	100 %

Si le cofinancement était moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2011/662 en date du 23 septembre 2011,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2013/277 en date du 26 avril 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à rechercher des cofinancements pour la restructuration du crématorium de Mérignac Pessac,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant les participations sollicitées auprès de l'Union européenne,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget annexe Crématorium : chapitre 13, article 13172, fonction 025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2016	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU